

## Le contrat d'apprentissage

Un contrat peut être signé dans

- ◇ le secteur privé (TPE, PME grande entreprise, entreprise d'intérim, association, tous secteurs confondus)
- ◇ le secteur public (mairie, collectivités locales ou territoriales, armée, rectorat, ministères, les établissements publics, hôpitaux...).

L'apprenti(e) devient un(e) salarié(e) de l'entreprise. Il (elle) est soumis(e) au code du travail et à la convention collective de l'entreprise :

- ◇ 35 heures par semaine
- ◇ période d'essai
- ◇ salaire qui varie en fonction de l'âge et du niveau de formation.

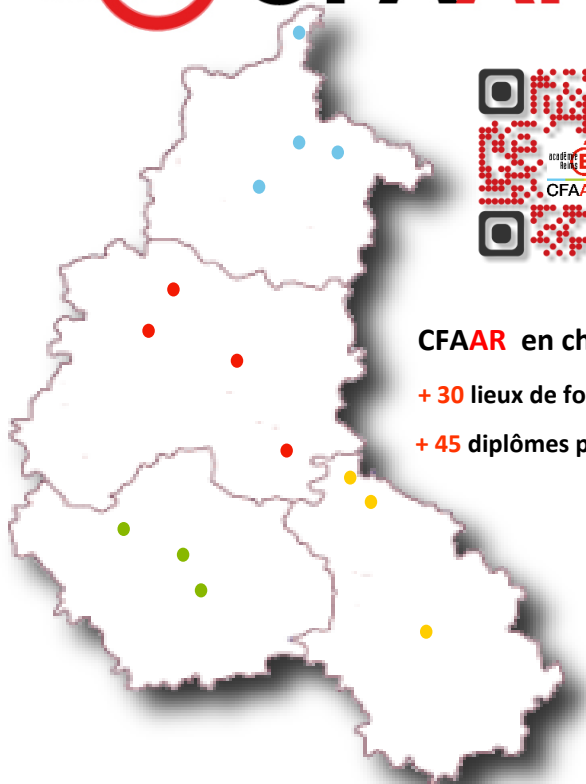
Pour tous les apprenti(e)s mineur(e)s, des règles spécifiques existent (sur le temps et les conditions de travail).

L'apprenti(e) est suivi(e) en entreprise par son maître d'apprentissage et par le CFA lors de rencontres régulières. Le maître d'apprentissage veille à la bonne intégration de l'apprenti(e), à lui confier des missions qui s'intègrent dans sa formation et à suivre ses résultats.

Pour réussir l'alternance, un savoir-être et des qualités d'autonomie, organisation, d'assiduité sont nécessaires.

Le CFA peut vous accompagner dans la recherche d'une entreprise. Prenez contact avec nous!

DPMV 54-042019



**CFAAR en chiffres :**

**+ 30 lieux de formation**

**+ 45 diplômes proposés**

**CFA de l'Académie de Reims**

**11 Rue Jean Jaurès—08200 SEDAN**

**03 24 27 41 16**

**contact@cfaar.fr - www.cfaar.fr**



**BTS**

**Enveloppe des  
Bâtiments**

**CONCEPTION ET REALISATION**



Le (la) titulaire du BTS Enveloppe des Bâtiments est un(e) technicien(ne) supérieur(e) qui peut travailler dans des entreprises de construction de toute taille, des bureaux d'ingénierie ou de contrôle, des cabinets d'architectes ou d'assurance, des bureaux d'études, des administrations, des fabricants ou des marchands de matériaux, d'équipements ou de matériels.

En fonction de son domaine de compétence, il peut exercer les métiers de couvreur, étanchéiste, commercial, conseiller.

## Les conditions d'accès

Formation ouverte à toutes personnes titulaires des Bacs suivants :

- Baccalauréats S.T.I. 2D
- Baccalauréat S
- Bac. Pro Menuiserie, Aluminium, Verre (M.A.V.)
- Bac. Pro Technicien d'Études du Bâtiment (option A : Études et Économie (TBEE)).

Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur (signature avant l'âge de 30 ans).

## La formation

Durée de la formation : 2 ans en alternance.

Les enseignements sont identiques à la formation initiale sous statut scolaire mais ils sont adaptés au rythme de l'alternance.

L'apprenti est suivi en entreprise.

Il n'y a pas de frais de formation.

## Les débouchés

**Poursuite d'études :**

- DU D'Évry, des formations de 18 mois en alternance qui délivrent un diplôme bac+3 d'ingénierie de façades.
- Possibilité de poursuivre des études supérieures en école d'ingénieur ou en faculté.
- Licence professionnelle.
- Classe préparatoire ATS au lycée Arago : Préparation aux concours d'entrée des écoles d'ingénieurs.

## Descriptif du métier :

Façades, Étanchéité : prise en charge de tout ou partie de l'étude et de la réalisation de l'enveloppe du bâtiment.

Élaboration des dossiers techniques et économiques.

Organisation de la fabrication et la mise en œuvre, gestion des moyens, du suivi et de la réception des travaux.

Participation à l'action commerciale et réalisation du suivi économique.

## Le programme

20 semaines de formation par an soit **675h/an** :

**Enseignement général** : Culture générale et expression, Mathématiques, Physique chimie, Anglais

**Enseignement professionnel** : Analyse fonctionnelle, comportement structurel, thermique et acoustique de l'enveloppe, éclairage au travers des enveloppes, Technologie des enveloppes (bardages, ouvrages menuisés complexes et/ou innovants, fermetures, couverture, étanchéité, désenfumage, domotisation...)

Conduite de l'opération, relevés géométriques des ouvrages, gestion numérique d'une opération de construction

## Le site de formation



<https://lyceearago.net>

# BTS ENVELOPPE DES BATIMENTS

## Conception et Réalisation